

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-66

présenté par

M. Trompille, Mme Valetta Ardisson, Mme Khedher, M. Blanchet, M. Batut, Mme Trisse,
M. Fiévet et M. Questel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.